

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de madame Nicole BLOUZAT, maire.
Etaient présents : mesdames BLOUZAT N, REES A, POINTEAU R, POUPART J, et, messieurs ROQUES G, THILLOU G et LEMARNE F et CHUPEAU O.
Pouvoirs : de LELLOUCHE S à LEMARNE F et PERON N à POINTEAU R
Absents excusés : PERON N et LELLOUCHE S

A été secrétaire de séance : Gilles ROQUES

Ordre du jour :

- Corrections apportées aux comptes administratifs
- Modification de la convention signée avec le S.D.E.S.M. (maintenance éclairage public)
- Désignation d'un délégué à la protection des sonnées pour le SDESM.
- Recensement population 2019. Recrutement d'un agent recenseur.
- Approbation du D.I.C.R.I.M.
- Questions et affaires diverses

Le Conseil Municipal,

Le compte rendu de la séance du 09 avril 2018 n'ayant soulevé aucune observation est adopté à l'unanimité.

Madame le maire informe le conseil municipal de l'obligation, conformément aux articles L.2313.1 et L.33136- du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette disposition s'applique au l'ensemble des communes ainsi qu'aux EPCI d'au moins 3.500 habitants.

Cette note sera adressée aux membres du conseil municipal et sera mise sur le site internet de la commune et consultable en mairie sur simple demande.

VOTE le compte administratif 2017 de la commune. présenté par Nicole BLOUZAT, maire, comme suit :

Des erreurs dans les reports des résultats de l'exercice précédent faussant la réalité du compte administratif, le conseil municipal le vote de la façon suivante :

-

- FONCTIONNEMENT :

Recettes	:	222.065,64 €
Dépenses	:	222.377,40 €
Solde 2017	:	- 311,76€
Report N-1	:	+ 92.519,67 €
Résultat de fonctionnement 2017 de :		+ 92.207,91 €

- INVESTISSEMENT :

Recettes	:	50.711,36 €
Dépenses	:	54.481,04 €
Solde 2017	:	- 3.769,68 €
Report N-1	:	- 14.160,68 €

Résultat d'investissement 2017 de - **13.354,36 € + dépense reportée**
du P.LU. de 5.000 € soit un total de 18.354,36 €

Le résultat global de l'exercice 2017 fait ressortir un résultat global de clôture de 73.859,99 €.

Le Conseil municipal AFFECTE les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- Compte 1068 (excédent de fonctionnement)	13.354,36 €
- Compte 001 (solde d'exécution N-1) :	18.354,36 €
- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	73.859,99 €

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'administration VOTE le compte administratif 2017 du service de l'eau, comme suit :

- EXPLOITATION :

Recettes	:	21.951,35 €
Dépenses	:	11.118,36 €
Solde 2017	:	10.832,99 €

Il ressort du résultat de clôture d'exploitation 2017 **un résultat positif de 13.980,19 €** y compris l'excédent N-1 de 3.147,20 €

- INVESTISSEMENT :

Recettes	:	11.118,36 €
Dépenses	:	1.866,35 €
Solde 2017	:	9.252,01 €

Il ressort du résultat de clôture d'investissement **un résultat positif de 51.097,40€** y compris l'excédent N-1 de 41.835,39 €

Le Conseil AFFECTE les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- Compte 002 (excédent d'exploitation) :	13.980,19 €
- Compte 002 (excédent d'investissement) :	51.087,40 €

Le Conseil d'administration du service de l'eau déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal au vu des votes des comptes administratifs de la Commune et du service de l'Eau est amené à prendre les décisions modificatives qui s'imposent pour équilibrer les budgets primitifs votés le 9 avril 2018 qui tenaient compte des reports « faux » des comptes administratifs 2017.

A l'unanimité des membres présents les décisions modificatives suivantes sont approuvées :

Budget de la Commune :

- Report excédent fonctionnement : + 4.582,44 €
- Entretien voirie : + 3.582,44 €
- Maintenance : + 1.000 €
- Solde exécution N-1 : - 9.576 €
- Excédent de fonct. Capitalisé : - 4.576 €

Budget Service de l'Eau :

- Report excédent d'exploitation : - 3.147,20 €
- Report excédent d'investissement : - 41.835,39 €
- Constructions : - 13.942 €
- Matériel et outillage : - 13.942 €
- Autres immobilisations : - 13.951,39 €
- Entretien autres : - 3.147,20 €
- Charges exceptionnels : - 3.000 €
- Autres charges exceptionnelles : + 3.000 €

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES S.D.E.S.M. – Eclairage public

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune de LA MADELEINE SUR LOING st adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

APPROBATION DU D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le maire présente au conseil municipal le projet de D.I.C.R.I.M. Ce document indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la Commune et ses habitants.

Ce document a été adressé par courriel à tous les conseillers municipaux avant la réunion afin qu'ils puissent en prendre connaissance et, le cas échéant, faire des observations.

Après délibération, le Conseil Municipal n'ayant aucune observation particulière à émettre, se déclare, à l'unanimité des membres présents **FAVORABLE au D.I.C.R.I.M. tel que présenté.**

Ce document sera, selon la réglementation en vigueur, diffusé sur le territoire communal, consultable en mairie, par avis affiché pendant une durée d'au moins deux mois.

Transmis en Préfecture et au Conseil Départemental de Seine et Marne.

REALISATION DE DEUX COUSSIN BERLINOIS SUR LA RD 40

Comme suite à la décision du conseil municipal d'installer 2 coussins Berlinois sur la RD 40 au lieu-dit le Grand Colombier afin de parachever les travaux réalisés en 2017 visant au ralentissement des véhicules routiers, le dossier déposé dans le cadre des Amendes de Police a reçu un avis favorable des services de l'Etat.

Une demande de permission d'autorisation de voirie va être déposée auprès des services du département et un bon de commande va être passé avec la société EIFFAGE suivant son devis n° D-PR/VL2010/0 d'un montant HT de 7.940 €

L'aide financière accordée dans le cadre de ce dossier se situe dans une fourchette allant de 35 à 45% du montant HT des travaux engagés.

La notification sera adressée en mairie dans le courant du dernier trimestre 2018.

Monsieur THILLOU précise à l'assemblée que le rond point devant la mairie a retrouvé sa signalisation permettant la lisibilité sur le plan de la sécurité routière.

DERATISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL :

Un devis a été fourni par la société HALVEA après un état des lieux réalisé avec le concours de Me REES Annie et M. TILLOU Guy.

Il semblerait qu'un état des lieux plus approfondi soit nécessaire auprès de la population du territoire communal pour faire un recensement complet des besoins.

Un courrier accompagné d'un coupon réponse sera distribué dans tous les foyers afin d'ajuster le besoin réel.

Le conseil DECIDE de réaliser une étude par le biais d'un sondage auprès des habitants de la commune avec une réponse à déposer en mairie pour le 30 juin, dernier délai.

Lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, il sera décidé de l'action à mener.

RECENSEMENT POPULATION :

Le recensement de la population du territoire communal aura lieu du 16 janvier au 17 février 2019.

Il est indispensable de recruter un agent recenseur pour réaliser la collecte des documents qui seront collectés par le coordonnateur et transmis à l'INSEE.

Une publicité sera faite sur le territoire communal afin de trouver un agent recenseur connaissant bien le territoire et ses habitants.

PREPARATION DU 14 JUILLET :

Les festivités du 14 juillet sont arrêtées de la manière suivante :

- 16 h 30 dépôt d'une gerbe au Monuments aux Morts
- 17 h 00 : goûter offert aux habitants de la commune.

Les élus assureront la mise en place des tables et bancs à 10 h 00 le samedi matin.

Mesdames POUPART et POINTEAU se chargeront de faire les achats.

REMERCIEMENTS :

Différents remerciements ont été adressés aux élus pour les subventions allouées lors du vote du budget.

DIVERS :

- De nombreux vols de plantes ont été constatés au cimetière. La gendarmerie a été saisie de ce problème récurrent.
- Le local dit « des pompiers » devrait rapidement être mis en peinture.
- Madame le maire que des panneaux de signalisation « Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing » seront installés aux entrées de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11/06/2018

Le Maire,

N. BLOUZAT